

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **1^{er} FÉVRIER 2010** à **19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Nicole CARLE,	conseillère;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

10,26 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

10,27 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le directeur général demande l'ajout des points suivants aux « affaires nouvelles » :

- 20.1 Inspection de véhicules du service d'infrastructures
- 20.2 Parc Marie-Victorin – Versement de la subvention 2010
- 20.3 L'Écho des Chutes – Versement de la subvention 2010

10-17 RÉSOLUTION NO 10-17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

10,28 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10,28.1 SESSION ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2010

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 11 janvier 2010.

10-18 **RÉSOLUTION NO 10-18**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2010

Sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 11 janvier 2010 tel que présenté.

10,28.2 **SESSION SPÉCIALE DU 18 JANVIER 2010**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 18 janvier 2010.

10-19 **RÉSOLUTION NO 10-19**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION SPÉCIALE DU 18 JANVIER 2010

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 18 janvier 2010 tel que présenté.

10,29 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'étant présente dans la salle, aucune question n'est posée.

10,30 **COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Le conseiller Christian Côté a participé au « 5 à 7 » de la Corporation de développement économique des Bois-Francs où il a appris le départ de l'agent au développement international. Il y a également appris que la ville de Daveluyville a un projet de parc industriel.

10,31 **RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Les rapports ont été vus en comité plénier. Aucune question n'est posée.

10,32 **COMPTES DU MOIS**

10-20 **RÉSOLUTION NO 10-20**
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE-HUIT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DOUZE CENTS (229 768,92 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

10,33 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

10,34 ANALYSES DE LABORATOIRE – EAU POTABLE, EAUX USÉES ET EAU DES PISCINES – Adjudication du contrat

10-21 **RÉSOLUTION NO 10-21
ANALYSES DE LABORATOIRE EAU POTABLE,
EAUX USÉES ET EAU DES PISCINES
MANDAT À LA FIRME
LABORATOIRES ENVIRONEX**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville opère un réseau d'aqueduc et doit faire effectuer des analyses de laboratoire sur une base régulière;
- 2 La ville a reçu deux soumissions et il appert que la firme Laboratoires Environex a présenté la soumission la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Laboratoires Environex pour procéder aux analyses de laboratoire pour l'eau potable, les eaux usées et l'eau des piscines de la ville pour l'année 2010.
- 2- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 3- **COÛT.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **SIX MILLE TROIS CENT UN DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (6 301,25 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Laboratoires Environex.

10,35 NETTOYAGE DES RUES, TROTTOIRS, STATIONNEMENTS
- Adjudication du contrat

10-22 **RÉSOLUTION NO 10-22**
NETTOYAGE DES RUES, TROTTOIRS
ET STATIONNEMENTS
CONTRAT À LA FIRME
LES ENTREPRISES MYRROY INC.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire faire balayer les rues, les trottoirs et les stationnements municipaux au printemps;
- 2 La firme Les Entreprises Myrroy inc. a présenté une offre intéressante pour la ville d'une durée de deux ans;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à retenir les services de la firme Les Entreprises Myrroy inc. pour le balayage des rues, des trottoirs et des stationnements des édifices municipaux de la municipalité pour les années 2010 et 2011.
- 2- **DÉPENSE.** La municipalité est autorisée à dépenser, pour chacune des années 2010 et 2011, les montants suivants : pour le secteur urbain, une somme forfaitaire de **QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS (4 495,00 \$)** plus les taxes applicables, et pour le secteur rural, un tarif horaire sera payé à raison de **QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS (85,00 \$)** pour le camion arrosoir et de **QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS (98,00 \$)** pour le balai mécanique.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Les Entreprises Myrroy inc.

10,36 PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT
DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT
DOMESTIQUE, D'ÉGOUT PLUVIAL ET DES CHAUSSÉES -
Adoption de la version janvier 2010

10-23 **RÉSOLUTION NO 10-23**
ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE
RENOUELEMENT DES CONDUITES
D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT DOMESTIQUE,
D'ÉGOUT PLUVIAL ET DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une des conditions aux versements des subventions du programme de transfert aux municipalité du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et du Fonds d'infrastructures municipales rural est la production d'un plan d'intervention des infrastructures;
- 2 Aux termes de la résolution no 08-161, la ville a mandaté la firme Les Solutions IDC inc. pour la préparation de ce plan d'intervention;
- 3 La ville a reçu le plan d'intervention version 2010 et qu'il y a lieu de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADOPTION ET APPROBATION.** La Ville de Kingsey Falls adopte la version de janvier 2010 du *Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout domestique, d'égout pluvial et des chaussées* préparé par M. Denis Curodeau, ing. MBA, de la firme Solutions IDC inc. et en approuve son contenu.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. René Caissy du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.

10,37 SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

10,37.1 RÉPARATION DU CAMION AUTO-POMPE

10-24 RÉSOLUTION NO 10-24 SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES RÉPARATION DU CAMION AUTO-POMPE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La pompe de l'unité #201 du service de prévention des incendies présente une fuite importante nécessitant une réparation urgente;
- 2 L'unité # 201 est utilisée lors de toutes les interventions;
- 3 Aux termes de la résolution no 10-05, la ville a autorisé des réparations pour un montant de 2 882,30 \$ taxes incluses;
- 4 Il appert que le montant total des réparations s'élève plutôt à 7 495,14 \$ taxes incluses;
- 5 Le service de prévention des incendies doit remplacer le camion deux semaines de plus, le temps nécessaire à la préparation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RÉPARATION.** La ville est autorisée à faire effectuer les réparations du camion auto-pompe du service de prévention des incendies par la firme Aréo-Feu.
- 2- **LOCATION.** La ville est autorisée à louer un camion-pompe de la firme Aréo-Feu pour la période nécessaire à la réparation.
- 3- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme supplémentaire de **QUATRE MILLE SIX CENT DOUZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATRE CENTS (4 612,84 \$)** taxes incluses pour la réparation du camion-pompe et la somme de **MILLE TROIS CENT CINQUANTE-QUATRE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (1 354,50 \$)** taxes incluses pour la location d'un camion-pompe.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

10,37.2 ACHAT D'UNE POMPE PORTATIVE

10-25

RÉSOLUTION NO 10-25 SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES ACHAT D'UNE POMPE PORTATIVE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La pompe portative du service de prévention de incendies ne répond plus aux normes de fiabilité nécessaire à un service incendie;
- 2 Cet équipement est requis lors des interventions en milieu rural;
- 3 La firme CMP Mayer inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de la firme CMP Mayer inc. une pompe portative, modèle P 555 S, de 55 HP, un tuyau d'aspiration et une crépine flottante Kochek, le tout tel que décrit à la facture no 178092.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATORZE MILLE HUIT CENT QUATORZE DOLLARS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (14 814,69 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

10,37.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

**10-26 RÉSOLUTION NO 10-26
SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES
ACHAT D'ÉQUIPEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'employeur a l'obligation de protéger la santé et la sécurité de ses employés;
- 2 Certains équipements du service de prévention des incendie n'assurent plus la sécurité corporelle des membres du service;
- 3 La firme CMP Mayer inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de la firme CMP Mayer divers équipements tel que chapeaux blancs, noirs et rouges, gants, chaussons, cagoules bleues Pac II Nomex, bottes Firemen Tractor, demi-lunes fond réfléchissant, chiffres noirs réfléchissants, rectangles fond blanc avec inscriptions, lampe Stealthlite, supports pour casques pompier, le tout tel que décrit aux factures nos 056731, 056878 et 056926.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE NEUF CENT VINGT-SIX DOLLARS ET CINQUANTE ET UN CENTS (5 926,51 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

10,37.4 ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES

**10-27 RÉSOLUTION NO 10-27
SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES
ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le service de prévention des incendies doit remplacer quatre appareils respiratoires ne répondant plus aux normes ULC;
- 2 Il y a lieu de remplacer ces appareils;
- 3 La firme CMP Mayer inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter quatre (4) appareils respiratoires Survivair Warrior, le tout tel que décrit à la facture numéro 057009.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DIX-NEUF MILLE CINQ CENT VINGT-SEPT DOLLARS ET TRENTE-HUIT CENTS (19 527,38 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

10,38 REMPLACEMENT DES TÉLÉPHONES CELLULAIRES

Ce point est reporté.

10,39 GARAGE MUNICIPAL – Achat d'un aspirateur

10-28 RÉSOLUTION NO 10-28 ACHAT D'UN ASPIRATEUR POUR LE GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de remplacer l'aspirateur au garage municipal qui est hors d'usage;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Aspir Plus un aspirateur portatif de marque Zelmer, le tout tel que décrit à la soumission S-322 du 22 janvier 2010.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS (349,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

10,40 RÉNOVATIONS À LA SALLE MUNICIPALE – PLAN DE LA SALLE DE TOILETTE – Mandat à la firme Binette & Binette Architectes

10-29 RÉSOLUTION NO 10-29 RÉNOVATIONS SALLE MUNICIPALE PLAN DE LA SALLE DE TOILETTE MANDAT À LA FIRME BINETTE & BINETTE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut poursuivre les rénovations de la salle municipale située au 7 rue Tardif;

- 2 La ville veut aménager une salle de toilettes accessibles aux personnes handicapées;
- 3 Il y a lieu de faire préparer un plan d'aménagement par une firme d'architectes ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Binette & Binette Architectes pour la préparation d'une proposition d'un plan d'aménagement de la salle de toilettes pour personnes handicapées à la salle municipale située au 7 rue Tardif.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Binette & Binette Architectes

10,41 FÊTE NATIONALE

10,41.1 NOMINATION DU RESPONSABLE DE L'ACTIVITÉ

10-30 RÉSOLUTION NO 10-30 FÊTE NATIONALE 2010 GESTION DE L'ÉVÉNEMENT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls désire que des activités soient organisées dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2010;
- 2 Il y a lieu de nommer une personne responsable de la gestion de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PERSONNE RESPONSABLE.** Monsieur Gino Dubé est désigné personne responsable pour l'organisation de la Fête nationale 2010. Il est donc autorisé à formuler toute demande d'assistance financière et à demander tout permis nécessaire pour l'organisation des festivités.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Gino Dubé.

10,41.2 LOCATION DE JEUX GONFLABLES ET CHAPITEAU

10-31 RÉSOLUTION NO 10-31 FÊTE NATIONALE 2010 LOCATION DE JEUX ET CHAPITEAU LA CAPITALE EN FÊTE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire louer des jeux gonflables et un chapiteau pour les manifestations du 24 juin dans le cadre de la Fête nationale;
- 2 Après recherches, il appert que la firme La Capitale en Fête a offert une proposition intéressante;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer un contrat avec la firme La Capitale en fête pour la location des jeux gonflables *Course Millénium*, *Multi Donjon-Dragon* et *Les Sauveteurs* et un chapiteau de 20 pieds par 20 pieds, le tout tel que prévu à la soumission du 21 janvier 2010.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE-NEUF DOLLARS ET DIX-SEPT CENTS (2 559,17 \$)** taxes incluses, pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à La Capitale en fête.

10,41.3 SONORISATION ET ÉCLAIRAGE

10-32 RÉSOLUTION NO 10-32 FÊTE NATIONALE 2010 SONORISATION ET ÉCLAIRAGE INTÉGRALE ACOUSTIQUE INC.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire louer des services de sonorisation, d'éclairage et de musique d'ambiance pour les manifestations du 24 juin dans le cadre de la Fête nationale;
- 2 Après recherches, il appert que la firme Intégrale Acoustique inc. a présenté une proposition intéressante;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer un contrat avec la firme Intégrale Acoustique inc. pour les services de sonorisation, d'éclairage et de musique d'ambiance familiale en après-midi pour les festivités de la Fête Nationale du 24 juin 2010, le tout tel que prévu à la soumission no 450 du 25 janvier 2010.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500,00 \$)**, plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4 - **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Intégrale Acoustique inc.

10,42 PARC MARIE-VICTORIN – Prêt d'un local au 13 rue Caron

**10-33 RÉSOLUTION NO 10-33
PRÊT D'UN LOCAL AU 13 RUE CARON
AU PARC MARIE-VICTORIN**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Parc Marie-Victorin doit relocaliser ses bureaux durant la période des travaux au pavillon;
- 2 Le Parc Marie-Victorin est un organisme supporté par la ville;
- 3 Le Parc Marie-Victorin est reconnu comme un organisme sans but lucratif;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PRÊT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à prêter au Parc Marie-Victorin le local 2B situé au 13 rue Caron. Ce local leur servira de bureau pour la durée des travaux au pavillon du parc.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin.

10,43 SITE D'ENFOUISSEMENT DE LA RÉGION D'ASBESTOS – Budget 2010

**10-34 RÉSOLUTION NO 10-34
SITE D'ENFOUISSEMENT DE LA
RÉGION D'ASBESTOS
BUDGET 2010**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 09-253 adoptée le 7 décembre 2009, le conseil municipal de Kingsey Falls avait émis la recommandation de mettre un terme au projet de la Brigade verte;
- 2 Le conseil d'administration du Site d'enfouissement n'a pas cru bon de tenir compte de cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **BUDGET 2010.** Le conseil municipal de Kingsey Falls **n'approuve pas** le budget de l'année 2010 pour le Site d'enfouissement régional d'Asbestos géré par la MRC des Sources.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC des Sources.

10,44 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR 2010

10,44.1 CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DU COMTÉ DE RICHMOND – TRIO-ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI – Édition 2010

10-35 RÉSOLUTION NO 10-35 TRIO-ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI DU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2010

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Carrefour Jeunesse-Emploi du comté de Richmond, avec la participation de la caisse populaire Desjardins, met en place le Trio-Étudiant Desjardins pour l'emploi permettant à des étudiants de travailler durant l'été;
- 2 Des jeunes de Kingsey Falls seront soutenus par cet organisme pour un emploi à l'été 2010;
- 3 Il y a lieu de participer financièrement à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser un montant de **HUIT CENTS DOLLARS (800,00 \$)** à titre de contribution financière au projet Trio-Étudiant Desjardins pour l'emploi, édition 2010 mis de l'avant par le Carrefour Jeunesse-Emploi du comté de Richmond.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Carrefour Jeunesse-Emploi du comté de Richmond.

10,44.2 ÉCOLE CASCATELLE – Projets étudiants

10-36 **RÉSOLUTION NO 10-36**
ÉCOLE CASCATELLE
SUBVENTION POUR L'ANNÉE
SCOLAIRE 2009-2010

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'école Cascatelle a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation d'activités étudiantes à saveur pédagogique et culturelle, pour des activités en lien avec l'environnement et pour l'achat de matériel sportif pour les récréations animées;
- 2 Il y a lieu de soutenir une telle initiative;
- 3 Un montant de 1 000 \$ est prévu au budget 2010 pour ces activités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à l'école Cascatelle une subvention de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** pour la réalisation des activités étudiantes et l'achat de matériel sportif au cours de l'année scolaire 2009-2010.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'école Cascatelle.

10,44.3 CENTRE D'ENTRAIDE « CONTACT »

10-37 **RÉSOLUTION NO 10-37**
CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU
CENTRE D'ENTRAIDE "CONTACT"

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre d'entraide "Contact" de Warwick est un organisme à but non lucratif qui offre des services multiples dont la population de Kingsey Falls bénéficie;
- 2 La ville peut aider un tel organisme au sens de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre d'entraide "Contact" de Warwick une contribution financière de **DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$)** pour l'exercice 2010.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre d'entraide "Contact".

10,44.4 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE WARWICK – Publicité programmes d'activités

10-38

RÉSOLUTION NO 10-38 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE WARWICK

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Club de patinage artistique de Warwick organise deux événements majeurs, soit la compétition Rencontre Entre'Amis et le spectacle de fin d'année;
- 2 Ce club sollicite l'aide financière de la ville sous forme de visibilité dans les programmes qui seront remis aux visiteurs lors de ces événements;
- 3 Il y a lieu de soutenir cet organisme puisque des citoyens de Kingsey Falls en sont bénéficiaires;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une contribution financière de **CENT DOLLARS (100,00 \$)** au Club de patinage artistique de Warwick pour la tenue de ses événements qui se tiendront le 6 mars et le 3 avril 2010. Cette contribution se traduira par une visibilité dans un programme.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Club de patinage artistique de Warwick.

10,44.5 CORPORATION DES SCOUTS DE WARWICK

10-39

RÉSOLUTION NO 10-39 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CORPORATION DES SCOUTS DE WARWICK

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Corporation des Scouts de Warwick sollicite une contribution financière de la ville pour ses activités, l'achat de matériel, l'entretien du local et la formation des adultes;

- 2 Huit membres des louveteaux, quatre animateurs et deux gestionnaires résident à Kingsey Falls;
- 3 Il y a lieu de soutenir cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une contribution financière de **DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$)** à la Corporation des Scouts de Warwick pour l'année 2009-2010.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Corporation des Scouts de Warwick.

10,45 AFFAIRES NOUVELLES

10,45.1 INSPECTION DE VÉHICULES DU SERVICE D'INFRASTRUCTURES

10-40 RÉSOLUTION 10-40 SERVICE D'INFRASTRUCTURES INSPECTION DE VÉHICULES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le camion cube et le camion-benne du service d'infrastructures demandent des réparations urgentes pour pouvoir les maintenir sur la route;
- 2 La ville a prévu remplacer un véhicule dans son budget 2010 et qu'il y a lieu de connaître lequel est le plus urgent à remplacer;
- 3 Le conseil municipal a demandé au directeur général de faire inspecter ces véhicules;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **INSPECTION.** La ville a fait inspecter le camion cube et le camion-benne du service d'infrastructures par le garage Automobiles Parr & Leconte de Victoriaville afin d'évaluer le coût des réparations qui doivent être effectuées. Certaines réparations ont dues être effectuées immédiatement sur le camion cube pour qu'il puisse reprendre la route.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ CENT CINQUANTE-HUIT DOLLARS ET TRENTE-SIX CENTS (558,36 \$)** taxes incluses pour l'inspection du camion-benne et la somme de **MILLE TROIS CENT TREIZE DOLLARS ET CINQUANTE ET UN CENTS (1 313,51 \$)** pour l'inspection et des réparations du camion cube.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

10-41 **RÉSOLUTION 10-41**
SERVICE D'INFRASTRUCTURES
RÉPARATION DU CAMION CUBE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de l'inspection effectuée par le garage Automobiles Parr & Leconte, le camion cube peut être réparé à moindre coût;
- 2 Le conseil municipal a prévu, dans son budget 2010, de remplacer un véhicule du service d'infrastructures et qu'il est plus opportun de remplacer le camion-benne;
- 3 Il y a donc lieu de faire réparer le camion cube le plus tôt possible;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à faire réparer le camion cube au garage Automobiles Parr & Leconte selon le devis du 29 janvier 2010.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (3 500,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

10,45.2 PARC MARIE-VICTORIN – Versement de la subvention 2010

10-42 **RÉSOLUTION NO 10-42**
PARC MARIE-VICTORIN
SUBVENTION 2010

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a prévu dans ses prévisions budgétaires le versement d'une somme de 30 000 \$ pour aider au fonctionnement du Parc Marie-Victorin;
- 2 Une demande a été adressée à la ville pour le versement de cette subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU, ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser un montant de **TRENTE MILLE DOLLARS (30 000,00 \$)** au Parc

Marie-Victorin à titre de subvention pour aider au fonctionnement du parc pour l'année 2010.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin.

10,45.3 L'ÉCHO DES CHUTES – Versement de la subvention 2010

10-43 RÉSOLUTION NO 10-43 L'ÉCHO DES CHUTES SUBVENTION 2010

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a prévu dans ses prévisions budgétaires le versement d'une somme de 2 000 \$ pour aider au fonctionnement et à la publication du journal local L'Écho des chutes;
- 2 Une demande a été faite à la ville pour le versement de cette subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU, ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser un montant de **DEUX MILLE DOLLARS (2 000,00 \$)** au journal L'Écho des chutes à titre de subvention pour aider au fonctionnement et à la publication du journal pour l'année 2010.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à L'Écho des chutes.

10,46 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22 heures.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier